

**Société Ivoirienne de Manutention et de Transit
(SIMAT)
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 1.000.000.000 francs cfa
Abidjan, Vridi, rue des Pétroliers
15 B.P. 648 Abidjan 15, Côte d'Ivoire,
RCCM-CI ABJ-B-262805**

**Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
du lundi 17 Juillet 2017**

L'an deux mil dix-sept,

Et le lundi 17(dix sept) juillet, à 09 heures 30 minute(s),

Les actionnaires de la société SIMAT (ci-après désignée la « Société ») se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la Société, sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence, émarginée par chacun des actionnaires présents.

Monsieur Stéphane Léon Eholié préside la réunion.

Madame Monique Danielle Améthier et Madame Hubertine Rose Traoré, actionnaires, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Monique Danielle Améthier et Madame Hubertine Rose Traoré, acceptent cette fonction.

Madame Aimée Tanon Assémian est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Mady Mady Expert Comptable, représentant le cabinet FIDEXCA, commissaire aux comptes de la Société, assiste également à la réunion.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les scrutateurs, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 80 % (quatre-vingt pour cent) des actions correspondant à 80 % (quatre-vingt pour cent) du capital social. En conséquence, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour ci-dessous rappelé.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

i) les statuts de la Société ;



[Handwritten signatures and initials in blue ink]

